

2052 - Compte de résultat de l'exercice en liste

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	FB	FC		
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF		
		FG	455 949	FH	FI	455 949
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	455 949	FK	FL	455 949
	Production stockée*			FM		
	Production immobilisée*			FN		
	Subventions d'exploitation			FO	900	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)			FP	8 602	
	Autres produits (1) (11)			FQ	8	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	465 460
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	232 856	
	Impôts, taxes et versements assimilés*			FX	17 937	
	Salaires et traitements*			FY	86 425	
	Charges sociales (10)			FZ	32 392	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI) HS) - dotations aux provisions*			GA	376 268
					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD		
	Autres charges (12)			GE	7	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	745 887	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	(280 427)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*		(III)	GH	1 789 735	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	1 388 491	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP	1 388 491	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	117 984	
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU	117 984	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	1 270 506	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	2 779 814	

(RENOVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

Cegid Group

2053 - Compte de résultat de l'exercice (suite)

* (article 53 A
des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2024

Désignation de l'entreprise SAS SPI		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	3 975	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	3 975	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	50 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	50 000	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(46 024)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	1 253 470	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	3 647 663	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	2 167 342	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	1 480 320	
RENNVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	115 052
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 388 491	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	32 821	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	AI	8 602	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS) A5			
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Autres charges	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Produits des cessions d'éléments d'actif	50 000	650		
Autres produits		3 325		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Société de Promotion et d'Investissements

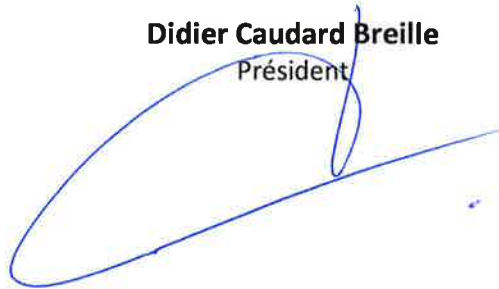
SAS au capital de 1 405 000 €
113 chemin de Fontanières
69350 La Mulatière
391 590 858 RCS Lyon

COMPTES ANNUELS AU

31 DECEMBRE 2023

Certifiés conformes

Didier Caudard Breille
Président

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized loop followed by a horizontal line extending to the right.

2050 - Bilan Actif

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS SPI</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>113 chemin de fontanières 69350 LA MULATIERE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>3 9 1 5 9 0 8 5 8 0 0 0 5 9</u>			Néant <input type="checkbox"/> *			
		Exercice N clos le, <u>31/12/2023</u>				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2			
		Net 3				
Capital souscrit non appelé (I) AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	AC			
		Frais de développement * CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires AF	AG			
		Fonds commercial (1) AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains AN	AO	425 250	425 250	
		Constructions AP	AQ	3 827 250	1 573 261	2 253 988
		Installations techniques, matériel et outillage industriels AR	AS	22 632	14 849	7 782
		Autres immobilisations corporelles AT	AU	2 849 229	1 705 146	1 144 083
		Immobilisations en cours AV	AW			
		Avances et acomptes AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS	CT			
		Autres participations CU	CV	3 261 112	206 000	3 055 112
Créances rattachées à des participations BB		BC	9 644 661	266 150	9 378 510	
Autres titres immobilisés BD		BE				
Prêts BF		BG				
Autres immobilisations financières* BH	BI	75		75		
TOTAL (II) BJ		20 030 210	3 765 408	16 264 801		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements BL	BM			
		En cours de production de biens BN	BO			
		En cours de production de services BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis BR	BS			
		Marchandises BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)* BX	BY	538 558	538 558	
		Autres créances (3) BZ	CA	755 027	69 600	685 427
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :) CD	CE			
Comptes de régularisation	Disponibilités CF	CG	1 601 339	1 601 339		
	Charges constatées d'avance (3)* CH	CI	7 349	7 349		
	TOTAL (III) CJ	CK	2 902 275	69 600	2 832 675	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV) CW					
	Primes de remboursement des obligations (V) CM					
	Ecarts de conversion actif* (VI) CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		22 932 486	3 835 008	19 097 477		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'un an			
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :	Créances :			

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2051 - Bilan Passif avant répartition

2

BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2024

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SAS SPI		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 405 000.....)	DA	1 405 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	31 971
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	140 500
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	8 035 360
	Report à nouveau	DH	2 286 970
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	1 480 320
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	13 380 122
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	2 561 846
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	2 098 677
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	58 897
	Dettes fiscales et sociales	DY	953 878
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	8 278
Autres dettes	EA	3 523	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	32 253
	TOTAL (IV)	EC	5 717 354
	Ecarts de conversion passif* (V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	19 097 477
RENOVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC	
		ID	
		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	3 885 030	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Société de Promotion et d'Investissements

SAS au capital de 1 405 000 €
113 chemin de Fontanières
69350 La Mulatière
391 590 858 RCS Lyon

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 25 JUIN 2024

Sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2023

QUATRIEME RESOLUTION

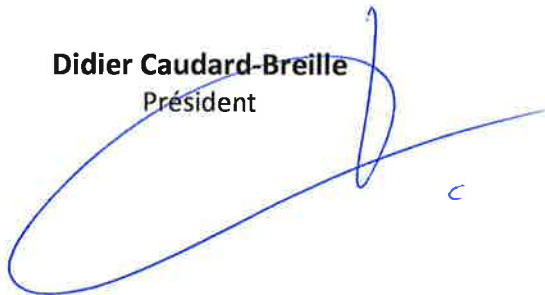
Le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'est traduit par un bénéfice net comptable de 1 480 320,83 €, que nous vous proposons d'affecter comme suit :

- la somme de 25 111,00 €
au compte « Réserve spéciale pour achat d'œuvres originales d'artistes vivants » qui serait ainsi porté à 60 471 €,
- le solde, soit la somme de 1 455 209,83 €
étant affecté au compte « Report à nouveau » qui serait porté à 3 742 180,56 €.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme

Didier Caudard-Breille
Président





Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SPI

Les comptes ont été établis conformément au règlement ANC N° 2016-07 et mention de l'application des adaptations professionnelles (PCG art 831-1)

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 19 097 477 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 1 480 321 Euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 14/05/2024 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 20 à 33 ans
- * Installations techniques : N/A
- * Matériel et outillage industriels : 5 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 3 à 20 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 8 ans
- * Matériel informatique : 5 ans
- * Mobilier : 5 à 10 ans



Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Terrains	425 250			425 250
- Constructions sur sol propre	3 827 250			3 827 250
- Installations générales, agencements et - Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 674	7 959		22 632
- Installations générales, agencements aménagements divers	2 264 186	31 624		2 295 810
- Matériel de transport		17 231		17 231
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	394 343	16 287		410 630
- Emballages récupérables et divers	99 150	26 408		125 558
Immobilisations corporelles	7 024 853	99 509		7 124 362
- Participations évaluées par mise en - Autres participations	10 784 558	5 143 932	3 022 717	12 905 773
- Prêts et autres immobilisations financières		75		75
Immobilisations financières	10 784 558	5 144 007	3 022 717	12 905 848
ACTIF IMMOBILISE	17 809 411	5 243 516	3 022 717	20 030 211



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		99 509	5 144 007	5 243 516
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		99 509	5 144 007	5 243 516
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			3 022 717	3 022 717
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice			3 022 717	3 022 717

Immobilisations financières



Notes sur le bilan

Liste des filiales et participations

Les derniers comptes annuels de la SAS Coop Mag connus sont ceux du 31/12/2019.

Les derniers comptes annuels de la société Sagittaire connus sont ceux du 31/12/2020.

Leurs autres participations françaises sont les participations dans la SNC Bel Air, la SCN Airstream, la SCCV Club 55, la SCCV 174, la société New Campus, la SNC Datavalley, la SNC Mas Bouchy, la SAS Infinity Nine Sports et les SCCV Brooklyn 1 et Brooklyn 2.

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SNC MILKYWAY 69002 LYON	1 000	178 279	65,00	216 228
SCI CLUB D'ONTARIO 69350 LA MULATIERE	1 000	7 469	99,92	-2 395
SCI CLUB CONFLUENCE 69350 LA MULATIERE	1 000	-96 718	80,00	46 032
SAS BEL AIR CAMP 69350 LA MULATIERE	50 000	80 210	51,00	-154 722
SNC FINANCIERE DE LYON 69350 LA MULATIERE	2 000	8 492 877	55,00	723 421
SCI SNPI 69350 LA MULATIERE	1 000	961 188	99,92	67 188
SARL DCB ONE 69350 LA MULATIERE	10 000	-202 377	80,00	-1 926
SCI CLUB DU CANAL 69350 LA MULATIERE	1 000	443 087	90,00	838 474
SAS FINANCIERE DES CONFLUENTS 69002 LYON	10 000	1 558 752	57,00	65 713
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SAGITAIRE ARCHITECTES ASSOCIES 69760 LIMONE	9 000	423 358	22,56	
SAS DCB INTERNATIONAL 69350 LA MULATIERE	3 000 000	15 405 360	30,00	1 144 040
SNC MY CITY 69350 LA MULATIERE	1 000	-275 737	30,00	-226 850
SNC M ONE 69002 LYON	10 000	49 148	15,00	49 147
SNC LIME 69002 LYON	1 000	-2	15,00	-1
SCI CLUB DE DARDILLY 69350 LA MULATIERE	1 000	-362 272	50,00	106 460
SNC PLUG & PLAY 69002 LYON	1 000	315 843	10,00	884 292
SNC HIGHWAY CLUB 69350 LA MULATIERE	1 000	-268 542	20,00	-73 985
SNC BLUE ONE 69350 LA MULATIERE	1 000	-551 511	25,00	25 789
SCI H2O 69002 LYON	1 000	-73 340	50,00	-14 192
SNC MIX-CITE 69002 LYON	1 000	-1 145 838	20,00	-250 042
ITO ONE 69350 LA MULATIERE	50 000	727 663	50,00	1 049 218
SCI CLUB DE LIMONEST 69350 LA MULATIERE	1 000	-295 027	33,00	-25 688
SC TAXI WAY 69350 LA MULATIERE	1 000	18 337	50,00	24 478
SAS GREEN ANGELS CAPITAL 69002 LYON	10 000	1 588 933	20,00	-1 557 671
SARL COOP'MAG 69009 LYON	1 082 050	-1 535 167	23,47	
SCI CLUB DE LA SOIE 69009 LYON	900	8 174 233	45,00	3 450 980
SNC SEXTANT 69007 LYON	1 000	8 767	10,00	8 767



Notes sur le bilan

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	1 764 976	1 756 976	1 201 273		837000
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	995 786	847 286	7 302 599		92301
- Autres filiales françaises	500 350	500 350	722 687		
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrangè					

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Constructions sur sol propre	1 427 799	145 463		1 573 262
- Installations générales, agencements et installations techniques, matériel et outillage industriels	13 359	1 490		14 850
- Installations générales, agencements aménagements divers	1 189 825	197 833		1 387 658
- Matériel de transport		1 618		1 618
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	286 006	29 865		315 871
Immobilisations corporelles	2 916 990	376 268		3 293 258
ACTIF IMMOBILISE	2 916 990	376 268		3 293 258



Notes sur le bilan

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 10 945 672 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	9 644 661		9 644 661
Prêts			
Autres	75		75
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	538 559	538 559	
Autres	755 028	755 028	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	7 350	7 350	
Total	10 945 672	1 300 936	9 644 736
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	418 098
Clients - Factures à établir	534 396
Associés Intérêts Courus	34 537
Total	987 032

Dépréciation des actifs



Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	472 150			472 150
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	69 600			69 600
Total	541 750			541 750
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

	Montant
Dépréciation Prêt BGD	69 600
TOTAL	69 600

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 1 405 000,00 Euro décomposé en 1 405 titres d'une valeur nominale de 1 000,00 Euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	1 405	1 000,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	1 405	1 000,00



Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 5 717 354 Euro et se ventile globalement de la façon suivante.

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	2 561 846	729 523	518 677	1 313 646
Emprunts et dettes financières divers	650 154	650 154		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	58 897	58 897		
Dettes fiscales et sociales	953 879	953 879		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8 278	8 278		
Autres dettes	1 452 047	1 452 047		
Produits constatés d'avance	32 253	32 253		
Total	5 717 354	3 885 031	518 677	1 313 646
Emprunts souscrits en cours d'exercice	500 000			
Emprunts remboursés sur l'exercice :	358 451			

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des sûretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	2 561 846	6 185 463	
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	2 561 846	6 185 463	

L'emprunt de 100 000€ souscrit le 09/09/2014 auprès de la banque HSBC est assorti d'une garantie de privilège du prêteur de derniers à concurrence de 100 000 euros et d'un engagement de non cession de parts. Notre société a accordé une délégation non signifiée des loyers de la SARL SPI.

L'emprunt de 122 000€ souscrit le 09/09/2014 auprès de la banque HSBC est assorti d'une garantie de privilège du prêteur de derniers à concurrence de 122 000 euros et d'un engagement de non cession de parts. Notre société a accordé une délégation



Notes sur le bilan

non signifiée des loyers de la SARL SPI.

L'emprunt de 2 500 000€ souscrit le 31/03/2008 auprès de la banque SDR SADE est assorti d'une garantie de privilège du prêteur de derniers à concurrence de 2 500 000 euros. Notre société a accordé une cession de créances des loyers à provenir des baux à signer avec notre société.

L'emprunt de 650 000€ souscrit le 28/09/2015 auprès de la banque HSBC est assorti d'une garantie d'affectation en hypothécaire en rang utile à concurrence de 650 000€ et un engagement des associés de non cession des parts sociales de SPI.

L'emprunt de 1 726 000€ souscrit le 01/12/2017 auprès de la HSBC est assorti d'une garantie de privilège du prêteur de derniers à concurrence de 1 301 800€, d'une affectation hypothécaire en 1er rang à hauteur de 425 000€, d'un engagement des associés de non cession des parts sociales de SPI, d'une délégation non signifiée des loyers et de la caution solidaire de Monsieur CAUDARD BREILLE pour 130€ des 2 annuités.

L'emprunt de 100 000€ souscrit en 2017 auprès de HSBC est assortie d'une garantie d'affectation hypothécaire de 1er rang sur les lots 1, 6, 8 et 113 et d'un engagement de non cession de parts.

L'emprunt de 661 663€ souscrit en 2018 auprès de HSBC est assorti d'une garantie de privilège de prêteur de denier à concurrence de 661 663€ et d'un engagement de non cession de parts. Notre société a accordé une délégation des loyers.

L'emprunt de 325 000€ souscrit en 2018 auprès de HSBC est assorti d'une garantie d'affectation hypothécaire sur les biens et droits immobiliers sis 113 chemin de Fontanière 69350 LA MULATIERE sur les lots 2, 3, 7 et 9 à concurrence de 325 000€. Notre société a accordé une délégation des loyers.

L'emprunt de 500 000€ souscrit le 03/08/2023 a pour Caution Monsieur CAUDARD BREILLE.

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs -Fres Non Parvenues	30 319
Edf Fre Non Parvenue	1 709
Gdf fre non parvenue	778
intérêts courus	3 235
Intérêts courus	22 349
Dettes Provis. Pr Congés Payer	6 605
Charges Sociales S/Congés Payer	2 381
Total	67 376

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
charges constatées d'avance	7 350		
Total	7 350		



Notes sur le bilan

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constatés D Avance	32 253		
Total	32 253		



Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	31/12/2023	31/12/2022
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	3 976	20 300
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	3 976	20 300
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	50 000	14 730
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	50 000	14 730
Résultat exceptionnel	-46 024	5 570

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges	50 000	
Produits des cessions d'éléments d'actif		650
Autres produits		3 326
TOTAL	50 000	3 976



Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en Euro
Effets escomptés non échus	
Caution solidaire SCI SNPI	343 000
Caution crédit-bail immobilier Clu du Limonest	550 000
Caution Ito One	1 700 000
Avals et cautions	2 593 000
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Engagement de non cession des parts SNC PLUG & PLAY	100
Engagement de non cession des parts SNC FINANCIERE DE LYON	100
Engagement de non cession des parts SCI H2O	450
Engagement de non cession des parts de Highway Club	200
Engagement de non cession des titres de Green Angels Capital	2 000
Nantissement des parts de My City	300
Engagement de non cession des titres de DATAVALLEY	50
Engagement de non cession des titres de M One	1 500
Autres engagements donnés	4 700
Total	2 597 700
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Le 10 juin 2022 la société s'est portée caution pour la société ITO One concernant un prêt de 1 700 000 euros amorti sur 18 ans, hors anticipation.

La première mise à disposition des fonds interviendra le 2 décembre 2023.



Autres informations

Engagements reçus

	Montant en Euro
Plafonds des découverts autorisés	
Cautions solidaire SAS COOP MAG	150 000
Avals et cautions	150 000
Autres engagements reçus	
Total	150 000
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

En contrepartie de la souscription aux OBSA émis par la SAS COOP MAG suite à l'AGE du 13/01/2016, la société COOP MAG a constitué, au profit de la Masse des obligataires, une garantie sous forme de caution solidaire à hauteur de 150 000 euros pour la Masse apportée par la SARL SPI

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

Le montant de nos engagements n'est pas indiqué car il n'est pas significatif.

**SAS SOCIETE DE PROMOTION
ET D'INVESTISSEMENTS**

113 chemin de Fontanières
69350 LA MULATIERE

Clotilde DEMEURE
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Carine MONTJOUVENT
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

Alice POUSSIN
Expert-Comptable
Commissaire aux Comptes

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES
ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Aux Associés,

SOCIÉTÉ
D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT
AUX COMPTES

INSCRITE
AU TABLEAU DE L'ORDRE
DES EXPERTS-COMPTABLES
DE LA RÉGION DE LYON

INSCRITE
À LA COMPAGNIE
RÉGIONALE
DES COMMISSAIRES
AUX COMPTES DE LYON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS Société de Promotion et d'Investissements relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatifs à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 17 juin 2024

**Le Commissaire aux Comptes
SARL OHAYON**



Carine MONTJOUENT